

Commune de
CHÂTELRAOULD SAINT LOUVENT

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du
24 juin 2022

Par suite d'une convocation en date du 16/06/2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le 24 juin 2022 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Claude THIEBAULT, Maire.

Etaient présents : Mmes Sabine MOINDROT, Michelle BERTHELLEMY et Ghislaine AKREMANN.
MM. Yannick VASSET, Arnaud MORAL, Florent PEREIRA, Jean-Pol PASIAN, Jean DUVAL, Rémi SANTIN et Pascal BROCARD, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusé : /

Absent : /

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article 1 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil.

Monsieur Yannick VASSET est désigné pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

ORDRE DU JOUR :

- **Décision Modificative N°1**
- **Projet éolien**
- **Acquisition de terrain**
- **Démolition remise à pompes**
- **Circulation et stationnement des poids lourds**
- **Questions diverses.**

Délibération n° 08-2022

➤ Décision modificative n°1

Suite à une demande du trésorier payeur concernant le budget primitif 2022, le Conseil Municipal décide de procéder aux écritures suivantes :

CEDRITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	<i>Oper.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	<i>Oper.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT
001				Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-15.25€
10	1068			Excédents de fonctionnement capitalisés	-15.25€
002				Résultats d'exploitation reportés	-1 501.20€
011	615231			Voiries	-1 501.20€

Délibération n° 09-2022

➤ Affectation du résultat – correctif

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 26 février 2021, le compte administratif 2021 qui présente **un excédent de fonctionnement d'un montant de 189 835.69 €.**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître **un déficit d'investissement d'un montant de 18 145.54 €**

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 présentant un solde négatif de : **0 €**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022

Décide, sur proposition du Maire, par

- * 11 voix pour
- * 0 voix contre
- * 0 abstention

d'affecter au budget de l'exercice 2022 le résultat comme suit :

❖ affectation en réserve (compte 1068) financement de la section d'investissement :	17 845.52€
❖ report en section de fonctionnement : (ligne 002 en recettes) :	189 835.69 €
❖ report en section d'investissement : (ligne 001 en déficit) :	17 845.52 €

Questions et informations diverses :

❖ Projet éolien

Le dossier est toujours en cours d'instruction avec des restrictions supplémentaires suite liées au radar de l'armée de l'air.

❖ Acquisition de terrain

Un accord verbal a été consenti avec M. AUGIER pour nous céder son terrain actuellement en vente sur la place de la commune.

❖ Démolition remise à pompes

Suite à un devis de démolition fait par l'entreprise WOZNIAK, il est suggéré d'entreprendre ces travaux par le biais de bénévoles car les coûts s'avèrent trop élevés.

❖ Circulation et stationnement des poids lourds

Il est proposé de mettre en place un arrêté de circulation et stationnement des poids lourds sur l'ensemble de la commune, afin de préserver nos voiries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30